



RAPPORT ANNUEL 2011 • 2012

Rapport annuel

LETTRES DE PRÉSENTATION	4
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	5
RAPPORT DES ACTIVITÉS	7
Conseil d'administration	8
Comité exécutif	10
Reconnaissance des équivalences aux fins de délivrance d'un permis	11
Délivrance des permis	11
Garantie contre la responsabilité professionnelle	12
Bureau du syndic	13
Conseil de discipline	14
Comité de révision	15
Comité de la formation des inhalothérapeutes	16
RAPPORT DES COORDONNATRICES	
Inspection professionnelle	17
Communications	20
Développement professionnel	23
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	27
PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL ET COLLABORATEURS	28
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	29



Juillet 2012

Monsieur **Jean-Paul Dutrisac**
Président

Office des professions
du Québec

800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Céline Beaulieu, inh., B.A.

Juillet 2012

Monsieur **Jean-Marc Fournier**
Ministre de la Justice
et responsable de l'Application
des lois professionnelles

1200, route de l'Église
9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'Application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Céline Beaulieu, inh., B.A.

Juillet 2012

Monsieur **Jacques Chagnon**
Président de l'Assemblée
nationale du Québec
Hôtel du parlement

Bureau 1.30
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jean-Marc Fournier



Rapport annuel 2011 • 2012

Voici revenu le temps de vous soumettre le rapport des activités de l'OPIQ pour la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous invite à prendre connaissance des diverses communications et renseignements qui se trouvent dans cette édition.

Vous serez ainsi à même de constater tous les efforts déployés par la permanence afin de réaliser son mandat premier de protection du public. Les administrateurs du Conseil d'administration se joignent à moi pour lui exprimer notre entière satisfaction pour le travail accompli tout au long de la dernière année, tâche accomplie avec un professionnalisme exemplaire et sous la direction exceptionnelle de la directrice générale, madame Josée Prud'Homme.

La réforme de la formation initiale en inhalothérapie

Ce dossier, bien qu'ayant passablement retenu notre attention au cours de l'année, est loin d'être terminé. Une nouvelle étape a cependant été franchie. En effet, en octobre 2011, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) sollicitait un avis de notre part, ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), relatif à une proposition de scénario de formation initiale qui conserverait le diplôme d'études collégiales auquel s'ajouterait un diplôme supérieur d'études techniques (DEC-DSET). À ce moment, le C.A. a jugé à propos de former un sous-comité afin d'analyser et de cerner les enjeux liés à cette proposition et

déterminer si elle permettrait de pallier aux lacunes identifiées par les travaux menés tant par le MELS (*Analyse de la profession* en 2009 et les rapports en découlant en 2010) que par l'OPIQ au cours de la dernière décennie (1999-2012).

En janvier 2012, l'OPIQ, sur recommandation du sous-comité, a émis un avis défavorable puisque le scénario proposé ne répond pas aux nouvelles exigences d'une pratique clinique contemporaine et ne comporte aucune vision prospective, car, faut-il le rappeler, cette révision s'annonce décisive pour l'avenir de la profession.

Une rencontre avec D^r Yves Bolduc, ministre de la Santé, nous a permis d'échanger sur nos

préoccupations respectives. Ainsi, à sa demande, l'Ordre mène actuellement des travaux complémentaires visant à démontrer toute la complexité de l'exercice professionnel dans certains secteurs d'activités.

L'activité de l'évaluation

Des rencontres, tant avec l'Office des professions, le Collège des médecins et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), sont en cours afin de trouver une solution à la problématique engendrée par l'interprétation du libellé de notre champ d'exercice inscrit au *Code des professions*: « [...] contribuer à l'évaluation de la fonction cardiorespiratoire à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique [...] ».

Nous espérons que la prochaine année verra la conclusion de ce dossier et lèvera toute ambiguïté quant à cette activité et sa portée clinique pour les inhalothérapeutes.

La mobilité pancanadienne

Nos rencontres, échanges et travaux avec l'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire (ANORTR) se poursuivent.

Une première rencontre pour élaborer une planification stratégique s'est tenue en avril 2011. Cet exercice s'avérait nécessaire afin de cibler les orientations et les objectifs à atteindre. Plusieurs défis se profilent à l'horizon :

- ▶ la structure organisationnelle;
- ▶ la diversité des provinces en matière d'effectif et de moyens financiers;
- ▶ la pratique de l'assistance anesthésique;
- ▶ la capacité des maisons d'enseignement à répondre aux exigences du *Profil national des compétences à l'entrée dans la pratique professionnelle*;
- ▶ l'harmonisation des processus d'équivalence pour les personnes formées à l'étranger.

Programme d'attestation d'études collégiales (AEC) pour les personnes formées à l'étranger

Outre le Cégep de Rosemont qui a accueilli une première cohorte ayant terminé en mai 2012, c'est au tour du Collège Ellis, campus Longueuil, d'offrir ce programme d'appoint depuis janvier 2012.

Institut national d'excellence de la santé et des services sociaux (INESSS)

L'OPIQ a participé aux travaux présidés par D^{re} Marie-Dominique Beaulieu de l'INESSS afin de « soutenir l'amélioration continue de la qualité des soins donnés aux personnes souffrant de maladies chroniques au Québec — Des indicateurs de qualité à l'intention des professionnels et des gestionnaires des services de première ligne ». Le rapport, diffusé prochainement, servira de guide pour les gestionnaires et les cliniciens pour l'amélioration des soins prodigués aux clientèles souffrant de maladies chroniques tels l'asthme et la MPOC.

Intégration des électrophysiologistes médicaux à l'Ordre des technologues en imagerie médicale et radio-oncologie (OTIMRO)

Le 28 mars dernier, l'OPIQ s'est fait entendre en *commission parlementaire – projet de loi n° 55 (technologues en électrophysiologie médicale)*.

Deux des activités réservées incluses dans ce projet d'intégration — l'introduction d'un ballonnet œsophagien et l'ajustement des masques pour le BiPAP ou le CPAP, tous deux aux fins d'un examen en polysomnographie — nécessiteront l'obtention d'une attestation de formation de l'OTIMRO. Nous voulions ainsi nous assurer que l'OTIMRO nous consulte pour établir ou modifier le règlement édictant les conditions d'obtention du certificat permettant d'exercer ces deux activités. En effet, l'Ordre est d'avis que, même si réalisées dans le contexte spécifique d'un examen en polysomnographie, ces activités comportent d'importantes difficultés techniques et des risques potentiellement élevés, notamment en présence de patients atteints de pathologies respiratoires chroniques. C'est pourquoi, dans un esprit collaboratif, nous demeurons vigilants dans ce dossier en nous assurant que la sécurité du public reste au cœur des discussions.

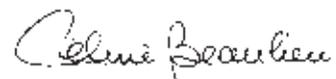
Réglementation

Voici les principaux règlements qui ont retenu notre attention au cours de la dernière année :

- ▶ *Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un inhalothérapeute (ECMO et autotransfusion)*;
- ▶ *Règlement sur les activités de formation des inhalothérapeutes pour opérer et assurer le fonctionnement de l'équipement d'assistance pulmonaire ou circulatoire par membrane extracorporelle et de l'équipement d'autotransfusion*, en vigueur depuis le 13 octobre 2011. Les inhalothérapeutes qui exercent au sein d'équipes d'ECMO ou qui opèrent un autotransfuseur doivent obtenir une attestation de formation de l'Ordre;

- ▶ projet du règlement sur l'exercice de la profession d'inhalothérapeute en société et
- ▶ projet du règlement modifiant le Code de déontologie des inhalothérapeutes. Transmis en octobre 2009, tous deux devraient être entérinés par le gouvernement au cours de l'année 2012-2013;
- ▶ refonte du *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des inhalothérapeutes* et du *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un externe en inhalothérapie*;
- ▶ modification au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels (inhalothérapeutes)*. Le Cégep de Valleyfield devrait y être inclus sous peu.

En conclusion, je remercie madame Josée Prud'Homme pour la confiance et le soutien qu'elle me témoigne dans l'accomplissement des tâches qui incombent à la présidence, et ce, avec toute la rigueur et l'intégrité qu'on lui connaît.



Céline Beaulieu, inh., B.A.
Présidente

Rapport des activités



Au cours de cette année financière, plusieurs dossiers ont retenu notre attention. Soulignons qu'au terme des élections 2011, huit (8) nouveaux administrateurs se sont joints au Conseil d'administration. De plus, les administrateurs ont renouvelé leur confiance envers notre présidente, madame Céline Beaulieu, pour un mandat de deux (2) ans. En leur nom et au nom de toutes les employées de l'Ordre, je tiens à la remercier d'avoir accepté de poursuivre cette grande aventure. Par conséquent, le Conseil d'administration a convenu de reporter l'exercice de la planification stratégique en 2013, soit après la fin du mandat de madame Beaulieu et, espérons-le, après la conclusion des travaux relatifs au rehaussement de la formation initiale des inhalothérapeutes.

Vous constaterez, à la lecture du rapport de la présidente, l'étendue des travaux menés par l'Ordre au cours du présent exercice. Pour ma part, je vous convie à prendre connaissance des états financiers à la fin du présent rapport. Vous constaterez le maintien de l'équilibre budgétaire, et ce, malgré une augmentation de certaines dépenses engendrées surtout par le dossier de la formation initiale. Ce résultat est le fruit de l'effort collectif et de la vigilance des membres du Conseil d'administration (C.A.) et de la permanence de l'Ordre.

En terminant, je vous invite à lire les différents rapports du personnel de l'Ordre, lesquels vous permettront d'apprécier l'ampleur du travail accompli.

Je tiens à souligner que toutes nos réalisations ont été rendues possibles grâce au travail constant des administrateurs, du personnel de l'Ordre et de nos nombreux collaborateurs. Je les remercie tous de leur soutien, de leur contribution et surtout de la confiance qu'ils témoignent à mon égard.

La directrice générale et Secrétaire,

A handwritten signature in black ink that reads "Josée Prud'Homme". The signature is fluid and cursive.

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.

Conseil d'administration

La présidente de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, madame Céline Beaulieu, a été élue le 23 septembre 2011 au suffrage des administrateurs du conseil pour un quatrième mandat consécutif, mais pour une période de deux (2) ans.

L'assemblée générale annuelle des membres est prévue le 19 octobre 2012.

Régions administratives	Administrateurs	Élu	Nommé	Entrée en fonction
1. Montréal	Brigitte Fillion	■		Octobre 2009
	Roselyne Héту	■		Septembre 2011
	Jean-Claude Lauzon	■		Octobre 2009
	Jocelyn Vachon	■		Septembre 2011
	Michèle Vincent Félix	■		Septembre 2011
2. Québec/Chaudière-Appalaches/Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Francine LeHouillier	■		Octobre 2009
	Mélany Grondin	■		Septembre 2011
3. Laval/Laurentides/Lanaudière	Réjean Duchesne	■		Octobre 2009
4. Montérégie	Annie Quenneville	■		Octobre 2009
5. Mauricie/Centre-du-Québec	Céline Beaulieu	■		Septembre 2011
6. Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	Isabelle Truchon	■		Septembre 2011
7. Estrie	Élaine Paré	■		Septembre 2011
8. Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Nord-du-Québec	Karine Pellerin	■		Septembre 2011
Représentants de l'Office des professions du Québec	Laurier Boucher		■	Septembre 2010
	Louise Lafrenière		■	Septembre 2011
	Marie-Christine Larouche		■	Janvier 2011
	Guy Simard		■	Septembre 2011

85% des inhalothérapeutes
sont des femmes



Le Conseil d'administration a tenu six (6) réunions ordinaires, dont trois (3) par conférence téléphonique et une réunion extraordinaire. Voici les principales résolutions qui ont été adoptées.

Dossiers administratifs

Sur proposition dûment appuyée, il a été résolu :

- ▶ d'approuver des activités de formation continue aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres* ;
- ▶ de former un sous-comité du C.A. afin de lui faire des recommandations quant à l'avis à transmettre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) concernant le scénario proposé pour la réforme de la formation initiale des inhalothérapeutes ;
- ▶ d'octroyer trois (3) autorisations spéciales à des inhalothérapeutes du Nouveau-Brunswick, pour exercer des épreuves diagnostiques de la fonction cardiorespiratoire dans le cadre d'un stage en polysomnographie pour une période d'un mois ;
- ▶ de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas effectué le paiement de la cotisation annuelle dans les délais prescrits, qui ont abandonné l'exercice ou qui ont signifié prendre leur retraite ;
- ▶ de réinscrire au Tableau des membres, cinq (5) inhalothérapeutes, d'imposer des cours et des stages et de limiter leur pratique professionnelle ;
- ▶ d'accorder une dispense de formation continue à un membre conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- ▶ d'autoriser la Secrétaire à délivrer des permis de l'Ordre aux nouveaux diplômés du programme en Techniques d'inhalothérapie ayant présenté une demande d'inscription au Tableau ;
- ▶ de délivrer un permis en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'inhalothérapeute hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- ▶ d'adopter le calendrier des visites d'inspection professionnelle pour l'exercice financier 2011-2012 ;
- ▶ de lever la suspension ou la limitation du permis d'un inhalothérapeute ayant complété les cours et les stages prescrits ;
- ▶ de reconnaître des équivalences partielles à vingt-quatre (24) candidats formés à l'étranger et d'imposer des cours, des stages cliniques et l'examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession ;
- ▶ de délivrer un permis restrictif temporaire à cinq (5) personnes ayant demandé une équivalence et de leur imposer un stage ;
- ▶ de délivrer un permis régulier à quatre (4) inhalothérapeutes détenteurs d'un permis restrictif temporaire à la suite de la réussite du stage qui leur avait été imposé ;
- ▶ d'adopter le plan d'action 2011-2012 ;

- ▶ d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2011-2012 et de recommander aux membres une augmentation de la cotisation pour l'exercice 2012-2013 ;
- ▶ d'adopter la révision des prévisions budgétaires 2011-2012 ;
- ▶ d'entériner les résultats du scrutin du 24 mai 2011 relatifs aux élections des administrateurs de l'OPIQ tenues dans les régions 03 et 05 ;
- ▶ d'instaurer le prix *Roméo-Soucy*, dédié à l'enseignement (patients, étudiants en inhalothérapie et inhalothérapeutes).

Nominations

Le C.A. a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice notamment :

- ▶ de nommer plusieurs maîtres de stages cliniques ;
- ▶ de nommer mesdames Céline Beaulieu, présidente et Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, à titre de déléguées au Conseil interprofessionnel du Québec ;
- ▶ de nommer madame Céline Beaulieu, présidente, membre du comité de la formation des inhalothérapeutes ;
- ▶ de nommer monsieur Richard Di Lallo, président du comité de révision ;
- ▶ de nommer mesdames Nicole St-Georges et Janick Perrier, inhalothérapeutes, membres du comité de révision ;
- ▶ de nommer monsieur Raymond Proulx, représentant du public, membre du comité de révision ;
- ▶ de procéder à l'élection du comité exécutif.

Règlementation

- ▶ D'adopter le *Règlement sur les activités de formation des inhalothérapeutes pour opérer et assurer le fonctionnement de l'équipement d'assistance pulmonaire ou circulatoire par membrane extracorporelle et de l'équipement d'autotransfusion* ;
- ▶ d'adopter le *Règlement sur l'exercice de la profession d'inhalothérapeute* et le *Règlement modifiant le Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec* en versions française et anglaise.

Comité exécutif

Le comité exécutif a tenu cinq (5) réunions, dont trois (3) par conférence téléphonique. Le C.E. s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Voici un aperçu des principales résolutions.

- ▶ D'adopter les états financiers courants;
- ▶ d'accorder une dispense de formation continue à deux (2) membres, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*;
- ▶ de lever la limitation du permis de quatre (4) inhalothérapeutes ayant complété les cours et les stages prescrits;
- ▶ de délivrer un permis régulier à deux (2) membres détenteurs d'un permis restrictif temporaire à la suite de la réussite des stages prescrits;
- ▶ de nommer plusieurs maîtres de stages cliniques;
- ▶ de nommer madame Josiane Mongeau, présidente du CIP et madame Colette Vacri, membre du CIP;
- ▶ de nommer madame Manon Allard, membre substitut au CIP;
- ▶ de nommer douze (12) inspecteurs pour un mandat de cinq (5) ans au service de l'inspection professionnelle;
- ▶ de nommer madame Johanne Fillion, récipiendaire du prix *Mérite CIQ 2011*;
- ▶ de nommer madame Pierrette Morin et monsieur Jocelyn Vachon, récipiendaires du prix *Roméo-Soucy 2011*;
- ▶ de reconnaître des équivalences partielles à neuf (9) personnes formées à l'étranger et d'imposer des cours, des stages cliniques et un examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession.

Les membres du comité exécutif au 31 mars 2012

Madame Céline Beaulieu, présidente

Madame Francine LeHouillier, 1^{re} vice-présidente

Madame Michèle Vincent Félix, 2^e vice-présidente

Madame Brigitte Fillion, trésorière

Monsieur Laurier Boucher, administrateur nommé



Plus du tiers des inhalothérapeutes
du Québec travaillent en assistance anesthésique

Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance de permis

L'Ordre poursuit ses efforts pour améliorer les processus de reconnaissance des équivalences et favoriser l'accès à la profession. Un nouvel établissement, soit le Collège Ellis, a décidé d'offrir le programme de formation d'appoint à l'intégration à la profession d'inhalothérapeute. Voici le bilan des demandes d'équivalence reçues au cours du présent exercice.

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées par une personne qui ne détient un diplôme requis					
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Au Canada	5	–	5	0	0
Hors du Canada	28	0	28	0	0

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre		
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stages	0	0
Cours et stages	0	0
Stages et examen	5	0
Cours et examen	0	0
Cours, stages et examen	0	28

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes *e* et *i* de l'article 94 du *Code des professions*.

Délivrance des permis

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux				
Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
Permis temporaire (art. 41 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence (par. 1 art. 42.1 <i>Code des professions</i>)	6	6	0	0
Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec (par. 2 art. 42.1 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0
Permis spécial (art. 42.2 <i>Code des professions</i>)	0	0	0	0

Délivrance des permis suite

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis				
Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	215	215	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance du permis	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance du permis	31	31	0	0
Fondées sur la détention légale d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	1	1	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes *e* et *i* de l'article 94 du *Code des professions*.

Garantie contre l'assurance responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2012		Montant prévu de la garantie (\$)	
Moyen de garantie	Nombre de membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective	3545	1 000 000	1 000 000

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Nom de la classe	Nombre des membres	Montant prévu par sinistre	Montant prévu pour l'ensemble des sinistres
Membre actif	3545	1 000 000	1 000 000

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du *Code des professions*.

Bureau du syndic

Le syndic peut, à la suite d'une information à l'effet qu'un membre ou ex-membre de l'Ordre aurait commis une infraction au *Code des professions*, à la loi constituant l'ordre professionnel dont il est membre ou aux règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi, faire une enquête et exiger qu'on lui fournisse tout renseignement et tout document relatif à cette enquête.

Équipe du bureau du syndic

Joële Larivière, inh., B. Sc., D.É.S.S.
Droit et politiques de la santé
Syndic
Responsable du Bureau du syndic et des dossiers d'enquêtes pour pratique illégale et usurpation de titre

Francine Poirier, inh., B.A.A.
Syndic adjoint

Denise Roy, inh.
Syndic correspondant

Marie-Ève Langlois, inh.
Syndic correspondant

Activités du syndic

Syndic	Nombre
Syndic adjoint	1
Syndics correspondants	2

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	56
Total des membres visés par ces dossiers	56
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du <i>Code des professions</i>)	1
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	28

Décisions	Nombre
De porter plainte	1
De ne pas porter plainte	26

Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Demandes de conciliation	Nombre
Reçues	0
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

Sentences arbitrales rendues	Nombre
Dont le compte en litige a été diminué	0
Dont le compte en litige a été maintenu	0

Activités relatives à l'exercice illégal, s'il y a lieu, et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	2
Portant sur l'usurpation du titre réservé	2
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	1

Poursuites pénales intentées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus	Nombre	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	1
Montant total des amendes imposées	6655 \$	

Conseil de discipline

Ce comité, formé en vertu du *Code des professions*, est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du présent Code de la loi constituant l'Ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent code ou à ladite loi. À cet effet, l'Ordre a recours aux services d'un syndic chargé de recevoir les plaintes et de mener une enquête. Formé d'un président, d'un avocat désigné par le gouvernement et d'inhalothérapeutes nommés par le Conseil d'administration, le conseil de discipline siège en division composée de trois membres, soit le président et deux inhalothérapeutes.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012, le conseil de discipline a tenu deux (2) audiences disciplinaires et a siégé pendant deux (2) jours. Il a été saisi d'une nouvelle plainte, laquelle a été déposée par le Bureau du syndic et il n'y a eu aucune plainte privée.

Nombre de plaintes dont l'audience est complétée par le conseil		
Nature de la plainte	Portées par le syndic	Portées par toute autre personne
Abandonner volontairement et sans raison suffisante un client nécessitant une surveillance, sans s'assurer d'une relève compétente	0	—
Poser un geste dérogoaire à l'honneur et à la dignité de la profession en se procurant illégalement des substances aux fins de consommation personnelle pouvant compromettre la qualité de ses services	0	—
Exercer sa profession sous l'influence d'une substance compromettant la qualité des services	2	—
Exigences du <i>Règlement sur les dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice</i>	0	—
Ne pas exercer sa profession selon les normes les plus élevées	0	—
Ne pas tenir compte des limites de ses connaissances	0	—
Nombre de décisions du conseil		
Autorisant le retrait de la plainte		0
Rejetant la plainte		0
Acquittant la plainte		0
Déclarant l'intimé coupable		0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable		0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction		0
Imposant une sanction		2
Nombre de sanctions imposées par le conseil		
Nature de la sanction		—
Réprimande		—
Radiation temporaire ou permanente		2
Amende		—
Publication d'avis		2
Déboursés		2



avec et pour les patients

Il n'y a eu aucune recommandation du conseil de discipline au Conseil d'administration et aucune décision n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions au cours du présent exercice.

Membres du conseil de discipline

M^e Diane Larose, avocate et présidente depuis le 29 août 2007 jusqu'au 4 mars 2012

M^e Delpha Bélanger, avocat et président depuis le 5 mars 2012

M^e Maria Gagliardi, avocate et secrétaire du conseil de discipline

Louise Bélanger, inh.

Jocelyne Bernard, inh.

Céline Deschênes, inh.

Jean-Marc Desmeules, inh.

Chantal Doucet, inh.

Carole Gauvin, inh.

Marie-Hélène Latraverse, inh.

Linda Lessard, inh.

Daniel Prévost, inh.

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le conseil de discipline.

Au cours du présent exercice, le comité n'a reçu aucune demande de révision d'une décision du Bureau du syndic.

Les membres du comité de révision au 31 mars 2012

Denise Girard, représentante du public

Raymond Proulx, représentant du public

Richard Di Lallo, inh.

Nicole St-Georges, inh.

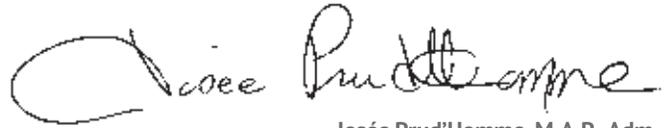
Janick Perrier, inh.

Comité de la formation des inhalothérapeutes

Le comité n'a pas tenu de rencontre au cours du présent exercice pour deux motifs, soit la difficulté d'obtenir le quorum et l'attente d'un dénouement dans le dossier de la formation initiale.

Par ailleurs, madame Johanne Fillion, représentante de l'OPIQ et présidente du comité de la formation depuis plusieurs années, a démissionné de sa fonction. Nous tenons à la remercier pour son dévouement, son engagement et sa précieuse collaboration aux travaux de ce comité.

Par conséquent, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de madame Céline Beaulieu, présidente de l'Ordre, à titre de représentante de l'OPIQ au sein de ce comité.



Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.
Représentante de l'OPIQ



Membre du comité de la formation au 31 mars 2012

Céline Beaulieu, inh., B.A., présidente de l'OPIQ

Line Arsenaux, inh., représentante de la Fédération des cégeps

Sylvie Poiret, représentante de la Fédération des cégeps

Louise Brunelle, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A., directrice générale et Secrétaire, OPIQ

Rapport des coordonnatrices/inspection professionnelle

Cette année encore le comité d'inspection a poursuivi l'amélioration et la diversification de ses outils afin d'augmenter l'impact des visites d'inspection générale de l'exercice chez les membres de l'Ordre. Rappelons que le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et qu'à cette fin il procède notamment, à l'inspection de leurs compétences et à l'examen des dossiers, livres, registres, médicaments et substances, appareils et équipements divers.

Depuis longtemps, le CIP accomplissait ce mandat par des visites d'inspection en établissement à la suite desquelles les inspecteurs rédigeaient un rapport. C'est à la suite des consultations entreprises en 2009 et au projet pilote de l'an dernier que, chose promise, chose due, nous avons instauré de nouveaux mécanismes d'inspection et changer les modèles existants. Ainsi, le projet pilote annoncé s'est déroulé comme prévu et tous les établissements ont procédé à une autoévaluation préliminaire à la décision du CIP de la nécessité ou non de se déplacer pour une visite complémentaire. Les commentaires recueillis sont plus que positifs et le nouveau processus démontre déjà d'excellents résultats. En effet, pour les établissements sélectionnés, l'analyse du questionnaire d'autoévaluation, le suivi de leur plan d'action jumelé à des pratiques sécuritaires ne requerraient la présence d'inspecteurs sur le terrain que pour certains établissements ciblés.

Afin de réaliser son mandat, le CIP a tenu cinq (5) réunions au cours du présent exercice pendant lesquelles il a notamment :

- ▶ dressé son programme d'inspection générale ayant pour objectif d'effectuer seize (16) visites en établissements ;
- ▶ élaboré un guide d'autoévaluation ;
- ▶ déterminé, après l'analyse des autoévaluations, lesquels des seize (16) établissements prévus au programme recevraient la visite des inspecteurs ;
- ▶ entériné les rapports d'autoévaluation et les rapports d'inspection des établissements visités ;
- ▶ administré les affaires courantes du comité en lien avec le plan d'action établi et sa mission de surveillance de l'exercice ;
- ▶ procédé à une première relecture du guide sur le sommeil actuellement en rédaction par la coordonnatrice au développement professionnel ;
- ▶ évalué le nouveau processus d'autoévaluation.

Pour conclure, c'est toujours avec une pointe de fierté que je remercie mes collaborateurs pour leur fidélité inégalée et leur soutien unique. Je remercie également les administrateurs, la direction générale et tous les membres des comités externes pour la confiance qu'ils m'accordent.



Martine Gosselin, inh., B. Sc.
Coordonnatrice à l'inspection professionnelle



Membres du comité au 31 mars 2012 :

Josiane Mongeau, présidente

Sylvie Gagnon, vice-présidente

Martin Légaré, membre

Colette Vacri, membre

Manon Allard, membre substitut

Martine Gosselin, coordonnatrice à l'inspection professionnelle et secrétaire du comité

Inspecteurs au 31 mars 2012 :

Éveline Bergeron, inh.

Luc Beaudoin, inh.

Suzie Boudreault, inh.

Danielle Davidson, inh.

Caroline Dupont, inh.

Louise Pagé, inh.

Lucille Pigeon, inh.

Marie-France Potvin, inh.

Julie Roy, inh.

Dave Sheehan, inh.

Lise Vaillancourt, inh.

Rapport des coordonnatrices/inspection professionnelle suite

Information générales	
Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	5
Vérifications	
Membres visités	316
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	16
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	16
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	8
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	8
Inspections	
Membre ayant fait l'objet d'une inspection particulière des compétences	0
Rapport d'inspection particulière des compétences dressé	0
Recommandations du CIP d'obliger un membre à compléter avec succès	
Stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Stage et cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	3
Décisions du Conseil d'administration	
Approuvant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle	5
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	0

Détail de la surveillance par secteur d'activité

Nombre d'établissements ayant procédé à une autoévaluation	16
Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une inspection suite à leur autoévaluation	8
Nombre de visite d'inspection en établissement privé	4
Nombre de visites d'inspection en établissement public	3
Nombre d'inspection de suivi de l'exercice précédent	1
Total du nombre d'établissements	16

Secteurs d'activité touchés par les visites de surveillance de l'exercice pour 2011-2012

Soins cardiorespiratoires généraux (incluant, s'il y a lieu, la pédiatrie)	11
Soins critiques	10
Soins critiques, néonatalogie	12
Soins critiques pédiatriques	0
Assistance anesthésique	10
Néonatalogie (obstétrique)	0
Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire	7
Épreuves diagnostiques du sommeil	3
Épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque	0
Endoscopie	1
Autres (réhabilitation, hyperventilation, transplantation)	1
Soins et services respiratoires à domicile	9
Enseignement asthme, suivi MPOC	4
Assistance anesthésique hors établissements	2
Soins du sommeil hors établissement	2
Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements	316
Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétropections	52
Nombre d'inhalothérapeutes inspectés	44



Rapport des coordonnatrices/communications

C'est avec plaisir que je vous présente le bilan des diverses réalisations et activités relevant de ma fonction de coordonnatrice aux communications, soit l'édition et la publication de notre revue professionnelle *l'inhalo* et autres documents, le congrès et les communications.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer ma gratitude aux administrateurs du Conseil d'administration, à mes collaborateurs pour leur implication dans les divers comités, ainsi qu'à toutes mes collègues de la permanence pour leur soutien constant et leur précieux concours. J'adresse aussi mes remerciements à la directrice générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme, pour sa confiance, son écoute, sa disponibilité et pour la latitude qu'elle m'octroie dans la réalisation des projets et des dossiers qui me sont confiés.

Publications et communications

l'inhalo

Les mandats de la recherche publicitaire, du graphisme ont été reconduits et confiés respectivement aux firmes Communications Publi-Services inc., Fusion Communications & Design. En ce qui a trait à l'impression de la revue, elle relève maintenant de l'imprimerie J.B. Deschamps.

La parution trimestrielle de la revue *l'inhalo* s'est ainsi poursuivie. La recherche de textes scientifiques de qualité qui suscitent l'intérêt des inhalothérapeutes, tous secteurs d'activités confondus, n'est pas une mince tâche et beaucoup de temps et d'énergie y sont consacrés. Je remercie tous les auteurs et les divers collaborateurs, notamment les enseignants des maisons d'enseignement qui, par la rigueur de leur travail, font de notre revue professionnelle un outil de référence et de communication dynamique et efficace.

Revenus de ventes publicitaires

Les coûts de production (conception graphique et impression) de la revue sont en hausse alors que, depuis les deux dernières années, nous constatons une baisse lente, mais régulière des revenus provenant de la vente de publicité. Nous devons nous questionner sérieusement dans un avenir rapproché sur la pertinence de conserver une édition imprimée.

Comité de la relève et Semaine de l'inhalothérapeute 2011

Sous la forme d'un projet pilote de deux (2) ans, la création d'un comité de la relève a reçu l'aval des administrateurs de l'OPIQ. Ses principaux mandats seront de :

1. collaborer aux activités existantes de promotion de la profession notamment la Semaine de l'inhalothérapeute et le Salon national de l'éducation ;
2. proposer des activités ou des stratégies de promotion de la profession ;
3. proposer des activités ou des moyens visant à faciliter l'intégration des candidats à la profession ;
4. formuler au besoin des avis sur divers sujets soumis par le Conseil d'administration.

J'aurai le plaisir de coordonner les activités mises de l'avant par le comité de la relève qui est formé de cinq (5) inhalothérapeutes : Isabelle Fleury, coordonnatrice au CHUM Hôtel-Dieu, François Philibert-Dubois et Fatima Messaoudi, Hôpital Sacré-Cœur, Lisa Banirian, CUSM Institut neurologique de Montréal et finalement Emilie Blair, CH Brome-Missisquoi-Perkins, responsable du comité. Le premier mandat qui leur a été confié est l'attribution de la *Mention d'honneur 2011*.

La huitième édition de la Semaine de l'inhalothérapeute s'est déroulée du 2 au 8 octobre 2011 sous le thème *L'inhalothérapeute, on gagne à le connaître*. Et, comme chaque année dans le cadre de cet événement, se tenait le concours de la *Mention d'honneur*, instauré afin de souligner les initiatives locales pour faire connaître notre profession au grand public. Le comité a reçu six (6) candidatures de taille et souhaite donc saluer l'immense travail réalisé par tous les inhalothérapeutes impliqués, dans un contexte difficile de pénurie d'effectifs. Nous les remercions tous chaleureusement pour leur contribution au rayonnement de notre profession.

Le jury s'est tenu aux critères suivants : cible **grand public**, la **vulgarisation** de l'information transmise, les **différents aspects** de la profession qui ont été abordés, l'**originalité** de l'activité ainsi que la **visibilité** obtenue.

La *Mention d'honneur 2011* a été décernée au CSSS Vallée-de-l'Or, Hôpital de Val-d'Or qui s'est démarqué en raison de la grande visibilité obtenue et de son côté rassembleur. Toutes nos félicitations à Audrey Aubin Martin, Cynthia Pilon et leur équipe ! Une plaque ainsi que la bourse de formation continue de 2000 \$ offerte par la CSN-FSSS leur seront remises lors du banquet de clôture de notre congrès annuel.

Je remercie bien sûr les membres du comité de la relève, mais aussi les membres du comité *spécial* qui s'acquittait de cette tâche depuis cinq (5) ans : Dominique Brault du Collège de Rosemont, Marie-Hélène Robert de l'Hôpital Charles LeMoine, Dominique Hébert de l'Hôpital Ste-Justine, Marise Tétreault de l'OPIQ pour leur implication et leur disponibilité.



Production de documents

Outre les quatre (4) éditions de la revue professionnelle, j'ai procédé, à la demande de la directrice générale, à la révision linguistique et à la publication du rapport annuel 2010-2011, d'une brochure et d'une affiche sur la profession destinés à une présentation lors du 5^e Congrès mondial des infirmières et infirmiers francophones qui a eu lieu à Genève du 20 au 24 mai 2012 ainsi que deux mémoires concernant les projets de loi 55 et 59 devant être présentés en commission parlementaire.

Logo et papeterie

Durant la période visée par ce rapport, nous avons finalisé l'impression et reçu les derniers articles requis (chèques, cartes de membre, papeterie nécessaire pour les élections) avec notre nouveau logo.

Représentations

Publicités

En raison de notre abstention à participer au Salon national de l'éducation de Montréal, il nous semblait judicieux d'augmenter notre visibilité dans les médias papier. Deux publicités ont été insérées dans un magazine destiné aux jeunes en âge de faire un choix de carrière. Il s'agit d'une part d'*Options Carrières pour les étudiants de niveau secondaire* (ou *OC 14-17*) éditions de septembre 2011 et de janvier 2012, dont la liste de circulation est extrêmement ciblée et ne contient que les écoles secondaires du Québec. De plus, nous avons également réservé des espaces publicitaires dans le cahier spécial du 8 octobre 2011 consacré aux ordres professionnels du journal *Le Devoir*, dans le cahier CV du 29 octobre 2011 de *La Presse* ainsi que dans le *Palmarès des carrières 2011*.

Médias sociaux

À la demande du C.A., c'est en mai dernier que débutèrent nos premières réflexions et discussions relatives aux médias sociaux et à leur intégration possible aux stratégies existantes de communication – relations publiques de l'OPIQ. Un comité formé des coordonnatrices aux technologies de l'information, au développement professionnel, aux communications et de la directrice générale et Secrétaire a été chargé d'étudier la question. Ainsi, à la lumière de ses travaux de recherches, le comité a soumis au C.A. un plan d'intégration en cinq (5) étapes échelonnées sur deux (2) ans, effectif au 1^{er} avril 2012.

L'Ordre s'est également adjoint les services d'un consultant expert pour l'accompagner aux étapes cruciales du déploiement et de l'intégration du plan en la personne de Pierre Bouchard, président d'*Indico communication*. Cette firme de communications et relations publiques spécialisée en réseaux sociaux a retenu notre attention parmi les trois (3) soumissions reçues.

Écoles secondaires

L'Ordre est régulièrement sollicité pour s'entretenir avec des groupes d'étudiants du quatrième et cinquième secondaire. Merci à madame Michèle Guérard, inhalothérapeute à la retraite, qui s'est acquittée de cette tâche avec brio à deux reprises au cours de cet exercice financier.

Rapport des coordonnatrices/communications suite

Congrès

Congrès 2011

Le comité du congrès s'est réuni début décembre pour faire le bilan de l'événement tenu à Rimouski, les 23 et 24 septembre dernier.

Taux de participation : 462 inhalothérapeutes inscrits, sans compter les conférenciers et les exposants. Nous avons opté pour l'envoi des évaluations par courriel et la réponse fut très positive. La compilation des évaluations recueillies (208) a révélé une moyenne de satisfaction de 3,8 pour les activités scientifiques du vendredi et 3,9 pour celles du samedi, sur un total de 5. Également, 84 % des répondants considèrent les informations, recueillies lors de l'événement, utiles à leur pratique.

La cinquième édition du concours *Place à la relève* a donné lieu à de bonnes présentations. L'équipe composée d'Andrée-Anne Boutin, Roxanne L.-L'Archevêque et Andrée-Ann Parent représentant le Collège Ellis a remporté la première place ainsi que la bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ et, comme prévu aux règlements du concours, a vu le résumé de sa présentation *Inhalothérapeutes et pompiers : un travail COopératif!* publié dans l'édition de janvier 2012 de notre revue professionnelle.

Remise de prix 2011

Lors du banquet de clôture, madame Johanne Fillion, enseignante maintenant à la retraite du Cégep de Rosemont, s'est vue décerner le prix *Mérite du CIQ 2011* en reconnaissance de son cheminement professionnel extraordinaire et de son importante contribution à notre profession et au système professionnel. De même, son implication en cessation tabagique a valu à Yves Campbell le prix *Élaine-Trottier 2011*, assorti d'une bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ.

C'est avec regret que nous avons appris, en mars 2011, le décès du D^r Roméo Soucy, considéré par plusieurs, et à juste titre, comme le père fondateur de notre profession. Le Conseil d'administration de l'OPIQ a voulu souligner, à titre posthume, l'engagement et la vision qu'avait D^r Soucy de cette nouvelle profession qu'était à l'époque l'inhalothérapie, en nommant un prix en son honneur. Ce prix, lié à une réalisation en particulier ou à une implication à un événement ponctuel, met en évidence l'importante contribution d'un inhalothérapeute dans le secteur de l'enseignement. Les premiers récipiendaires sont Pierrette Morin et Jocelyn Vachon, enseignants au Cégep de Rosemont et responsables du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) pour les personnes formées à l'étranger. Ils ont reçu leur prix des mains de madame Thérèse Soucy, épouse de feu D^r Roméo Soucy.

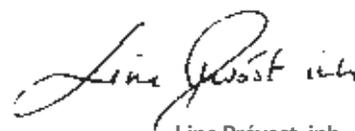
Nous adressons aux quatre (4) lauréats nos sincères félicitations !

Congrès 2012

Pendant la période visée par ce rapport, le comité du congrès s'est réuni à deux reprises pour finaliser l'élaboration du contenu scientifique et développer la grille horaire des conférences qui a été présentée à la directrice générale pour approbation.

Le comité a choisi le thème *L'expertise, ça se cultive*. La conception graphique du visuel et de ses dérivés a été confiée à la firme Fusion Communications & Design.

Enfin, je désire souligner le travail accompli par les membres du comité de congrès et de la permanence de l'Ordre. Je les remercie pour leur disponibilité, leur implication et leur précieuse collaboration.



Line Prévost, inh.
Coordonnatrice aux communications



Rapport des coordonnatrices/développement professionnel

Le présent rapport fait état des principales activités effectuées dans le cadre de mes fonctions, soit la formation continue, l'élaboration de guides de pratique clinique et l'élaboration d'un plan tactique relatif à un e-portfolio de développement professionnel pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Formation continue



Ayant toujours comme objectif de rendre disponibles des activités de formation qualifiantes à l'ensemble des inhalothérapeutes, les travaux relatifs au maintien et au développement du *Campus OPIQ* se sont poursuivis au cours du dernier exercice financier.

Au 31 mars 2012, plus de 2390 inhalothérapeutes, membres de l'OPIQ, étaient inscrits au *Campus OPIQ*. Ce nombre représente une augmentation de 19 % par rapport à l'exercice financier précédent.

Bien que le succès du *Campus OPIQ* repose d'abord sur l'intérêt et l'implication des inhalothérapeutes qui le visitent et qui l'utilisent chaque jour, il repose également sur l'engagement et le dynamisme de partenaires privilégiés : *Masimo* (partenaire Platine) et *Covidien, La Capitale assurances générales* et la *Société Canadienne des Thérapeutes respiratoires* (partenaires Argent) ainsi que *Elsevier Masson SAS* (parrainage d'une formation) que l'OPIQ tient à remercier très sincèrement.

Activités de formation continue

Au cours de la dernière année, huit (8) nouvelles heures de formation ont été ajoutées en ligne sur le *Campus OPIQ*. Conséquemment, au 31 mars 2012, le *Campus OPIQ* offrait à ses membres une vaste sélection de 41 activités de formation (excluant seize (16) questionnaires de la revue *l'inhalo*), pour plus de 70 heures de formation.

Au total, ce sont 3199 activités de formation continue qui ont été complétées sur le *Campus OPIQ* en cours d'année (tableaux 1 et 2).

Tableau 1. Activités de formation complétées entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont complété
OPIQ-101 Gérer au quotidien un laboratoire d'épreuves diagnostiques	3,0	25
OPIQ-102 Introduction à la polysomnographie	3,0	87
OPIQ-103 La ponction artérielle radiale	1,0	71
OPIQ-104 Les infections transmissibles par le sang	3,0	44
OPIQ-105 Polysomnographie II	3,0	49
OPIQ-201 Les laboratoires et l'inhalothérapeute : au-delà du gaz artériel	3,0	43
OPIQ-202 Processus de deuil normal et pathologique et obstacles au deuil : la ligne est mince	3,0	43
OPIQ-203 La dyspnée chez le patient atteint d'une MPOC	1,0	67
OPIQ-204 Pharmaco 101	2,0	35
OPIQ-205 Application de l'échographie en anesthésie locorégionale	1,0	23
OPIQ-206 Appel à l'action : MPOC et asthme, faits, connaissances et notions	1,0	42
OPIQ-207 Syndrome respiratoire aigu post-transfusionnel	1,0	17
OPIQ-208 <i>Transfusion-related acute lung injury</i>	1,0	4
OPIQ-209 La rédaction de notes au dossier	2,0	89
OPIQ-210 La transplantation pulmonaire	1,0	31
OPIQ-301 Assistance anesthésique lors d'urgences obstétricales	2,5	30
OPIQ-302 L'utilisation des dispositifs d'inhalation dans les maladies pulmonaires	1,0	54
OPIQ-303 Les arythmies cardiaques	3,0	107
OPIQ-304 La réanimation cardiorespiratoire avancée (ACLS-volet arythmies)	2,0	14
OPIQ-305 Sucré ou salé, sec ou mouillé : quelle est la bonne recette des solutés ?	1,0	17
OPIQ-306 Épreuve cardiopulmonaire sur ergocycle : stade I de Jones	1,0	7
OPIQ-307 Prise en charge de l'asthme en situation réelle	1,0	33
OPIQ-308 <i>Real world asthma management</i>	1,0	2
OPIQ-309 <i>Charting notes to the medical file</i>	2,0	2
OPIQ-310 Intervenir auprès de vos patients fumeurs : le rôle des inhalothérapeutes	2,5	195

Tableau 1. Activités de formation complétées entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012 *suite*

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont complété
OPIQ-401 Apnée complexe et sevrage difficile de la PPC	1,0	31
OPIQ-402 Le <i>damage control</i> chez les polytraumatisés	1,0	23
OPIQ-403 L'oxymétrie transcutanée : un nouveau champ d'activité pour les inhalothérapeutes	1,0	8
OPIQ-404 <i>Lung clearing index, an old idea with new implications</i>	1,0	2
OPIQ-405 L'auscultation pulmonaire	4,0	33
OPIQ-406 Le laser	1,5	3
OPIQ-407 Comprendre la filtration	0,5	150
OPIQ-408 L'interprétation des gaz artériels	2,0	17
OPIQ-409 <i>Anemia: what you need to know</i>	1,5	59
OPIQ-410 Physiologie du fœtus et du nouveau-né. Adaptation à la vie extra-utérine	2,0	27
OPIQ-411 <i>Oxygen targeting and retinopathy of prematurity prevention</i>	1,5	20
OPIQ-501 Pneumothorax chez l'enfant	1,0	31
OPIQ-503 Les mots qui donnent du souffle	1,0	22
OPIQ-504 <i>Pulmonary auscultation</i>	4,0	3

Tableau 2. Questionnaire de la revue *l'inhalo* complété entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012 (format papier ou en ligne)

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont complété
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 25-03	1,0	9
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 25-04	1,0	8
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26-01	1,0	19
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26-02	1,0	19
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26-03	1,0	8
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26-04	1,0	23
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-01	1,0	26
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-02	1,0	27
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-03	1,0	35
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-04	1,0	34
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-01	1,0	121
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-02	1,0	127
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-03	1,0	245
Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-04	1,0	122

Note

245 questionnaires de la revue *l'inhalo* des quatre (4) éditions parues au cours de l'exercice financier 2011-2012 ont également été remplis en format papier.



Pratique collaborative

Depuis l'ouverture des portes virtuelles du *Campus OPIQ* (septembre 2007), le Forum général de discussions et les *Boîtes à questions* (BAQs) du *Campus OPIQ* ont été visités régulièrement par les inhalothérapeutes. Par ailleurs, comme chaque année, les inhalothérapeutes ont été invités à répondre à un sondage populationnel en ligne via le *Campus OPIQ*.

Ainsi, profitant de mes travaux de recherche en communication à l'UQAM, le sondage a porté sur l'expérience des inhalothérapeutes dans l'utilisation (ou la non-utilisation) du Forum de discussions et des *Boîtes à questions* (BAQs) du *Campus OPIQ*. La collecte de données étant terminée, les résultats colligés seront ultérieurement transmis au Conseil d'administration de l'OPIQ dans leur forme agrégée.

Que tous les inhalothérapeutes qui ont pris quelques minutes de leur précieux temps pour répondre à ce sondage virtuel soient remerciés.

Activités de formation continue externes à l'OPIQ

De nombreuses activités de formation externes à l'OPIQ ont été reconnues aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*.

Vérification de pièces justificatives

(attestation de participation à une activité de formation continue)

Ciblant *a priori* la période de référence 2008-2010, 137 membres ont vu leurs pièces justificatives faire l'objet d'une vérification au cours du dernier exercice financier. Ayant bénéficié de l'assistance de madame Claudette Blackburn, inhalothérapeute, pour la vérification des pièces justificatives, permettez-moi de la remercier très sincèrement pour sa disponibilité, sa rigueur et le travail accompli.

Élaboration d'un guide de pratique clinique

Troubles respiratoires du sommeil : de l'évaluation initiale au suivi clinique

Les travaux de recherche et de rédaction d'un guide de pratique clinique portant sur les troubles respiratoires du sommeil se sont poursuivis tout au cours de la dernière année.

Au moment d'écrire ces lignes, les textes ont été remis à des spécialistes en soins du sommeil, aux différents collaborateurs du projet ainsi qu'à de futurs utilisateurs (inhalothérapeutes) afin de recueillir leurs commentaires et suggestions. La rédaction du guide devrait être terminée à l'automne 2012.

Permettez-moi de remercier très sincèrement mesdames Anne-Marie Laurin, inhalothérapeute au CHUM Hôtel-Dieu de Montréal, Louise Auger, inhalothérapeute à l'Hôpital Cité-de-la-Santé du CSSS de Laval, Johanne Gravel, inhalothérapeute à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, Sylvie Laporte, inhalothérapeute au CHU–Ste-Justine et Annie Mathieu, chercheuse au CHUM Hôtel-Dieu de Montréal pour leur expertise ainsi que le temps consacré à la recherche ou à la révision des textes.

L'hyperthermie maligne

L'OPIQ a acquis les droits d'actualisation et de diffusion d'un guide de pratique clinique portant sur l'hyperthermie maligne. Le travail d'actualisation a été confié à madame Ginette Philie, inhalothérapeute et au D^{re} Sylvie Boies, anesthésiologiste, toutes deux de l'Hôpital de Verdun du CSSS du Sud-Ouest. Concrètement, le guide devrait être offert aux inhalothérapeutes à l'automne 2012.

Permettez-moi de remercier très sincèrement madame Philie et D^{re} Boies pour leur expertise ainsi que le temps consacré à la révision et à la mise à jour du guide.

Analyse d'un e-portfolio de développement professionnel

À la suite de l'analyse du projet d'e-portfolio de développement professionnel (e-PDP ou portfolio de développement professionnel électronique) réalisée en étroite collaboration avec Francine Beaudoin, coordonnatrice aux technologies de l'information, au cours de l'exercice financier 2010-2011, un plan tactique s'échelonnant sur deux ans (2012-2014) a été accepté par le Conseil d'administration de l'OPIQ en avril 2012.

Son objectif premier étant de planifier la conception et l'utilisation d'un e-PDP — qui, quand et comment? —, de promouvoir la démarche réflexive et le profil des compétences comme principal outil de référence pour les inhalothérapeutes, le plan tactique propose différentes actions tels que :

- ▶ la liaison des compétences relatives à l'entrée dans la pratique de l'inhalothérapie avec les activités de formation du *Campus OPIQ*;
- ▶ la liaison des compétences relatives à l'entrée dans la pratique de l'inhalothérapie avec les conférences du congrès de l'OPIQ 2012;
- ▶ l'ajout d'une question spécifique au questionnaire de satisfaction d'une activité de formation en ligne (via *Campus OPIQ*);

- ▶ la publication d'un texte dans la revue *l'inhalo* portant sur l'autoévaluation (selon les compétences) et la complétion du texte avec exemples, permettant au lecteur de s'autoévaluer de façon informelle.
 - ▶ Titre : *S'autoévaluer dans un contexte professionnel... Sur quoi s'appuyer et par où commencer*
 - ▶ Parution : *l'inhalo*, janvier 2012, Vol. 28, N° 4, p. 38-42.
- ▶ la publication d'un questionnaire dont les questions proviennent de certaines activités de formation du *Campus OPIQ* et du jeu éducatif *Inhalo Pro* de Sophie Gauthier, inh. et gagnante du concours *Place à la relève 2009*.
 - ▶ Complétion du questionnaire avec les réponses (rétroaction) par le *Campus OPIQ* afin que le lecteur puisse avoir une évaluation à la fois objective et confidentielle de ses compétences en lien avec l'exercice de la profession.
 - ▶ Titre : *Testez vos connaissances d'inhalothérapeute*
 - ▶ Parution : *l'inhalo*, avril 2012, Vol. 29, N° 1, p. 36-38.

En conclusion, permettez-moi encore une fois quelques mots personnels.

Chacune de mes réalisations est le fruit d'un travail d'équipe. Je désire donc adresser mes plus sincères remerciements à tous les inhalothérapeutes cliniciens qui collaborent aux projets qui me sont confiés. Au-delà du travail, chacune de nos communications me fournit l'opportunité d'échanger avec des inhalothérapeutes d'exception tant sur le plan professionnel qu'humain.

Enfin, si je remercie toutes mes collègues de la permanence, je souhaite remercier également les administrateurs de l'Ordre ainsi que madame Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, pour son appui dans la réalisation de nos projets ainsi que sa confiance en moi. Encore cette année, il m'aura été permis de poursuivre les travaux de développement du *Campus OPIQ* et de travailler dans un environnement stimulant auprès de collègues fort appréciés.

Bien respectueusement,

Marise Tétreault

Marise Tétreault, inh.
Coordonnatrice au développement professionnel



Renseignements généraux

Membres inscrits au Tableau

Membres actifs	3518
Membres hors Québec	12
Membres non actifs	264
	Total: 3794

Répartition des membres selon le sexe

Féminin	3207
Masculin	587

Inscriptions au Tableau

Renouvellement	3559
Premières inscriptions	212
Réadmissions	20
Permis restrictif temporaire (1 ^{re} inscription)	2
Permis sur permis (1 ^{re} inscription)	1
	Total des inscriptions: 3794

Montant de la cotisation annuelle exigible

Membres actifs	367,00 \$
Membres non actifs	206,00 \$
Membres hors Québec	347,00 \$

Radiations du Tableau

Abandon	13
Non-paiement	40
Radiation provisoire	1
Retraite	35

Répartition régionale

Outaouais/Abitibi-Témiscamingue	178
Montréal	1274
Laval/Laurentides/Lanaudière	403
Montérégie	514
Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord	206
Québec/Chaudière-Appalaches/Bas-St-Laurent/ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	747
Mauricie/Centre-du-Québec	217
Etrie	203
Hors Québec	52

Répartition des champs de pratique

Administration	126
Assistance à la ventilation	776
Assistance anesthésique	1112
Calorimétrie	1
Cardiologie et hémodynamie	81
Centre d'enseignement sur l'asthme	92
Clinique antidouleur	11
Électrophysiologie-neurologie	48
Enseignement en premiers soins (RCR)	19
Inhalothérapie soins critiques	61
Laboratoire physiologie respiratoire	310
Polysomnographie	180
Recherche	35
Rééducation respiratoire	66
Soins à domicile (épreuves diagnostiques)	37
Soins à domicile (soins généraux)	349
Soins à domicile (VAP)	44
Soins cardiorespiratoires généraux	1839
Autre	150

N.B. : un inhalothérapeute peut œuvrer dans plus d'un secteur d'activité.

Personnel du siège social et collaborateurs

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et Secrétaire

M^e Andrée Lacoursière, B.A., LL.B., D.É.S.S.
Droit et politiques de la santé, adjointe à la
direction générale

Joëlle Larivière, inh., B. Sc., D.É.S.S. Droit et
politiques de la santé, syndic

Martine Gosselin, inh., B. Sc.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux communications

Marise Tétreault, inh.,
coordonnatrice au développement professionnel

Francine Beaudoin,
coordonnatrice aux technologies
de l'information

Clémence Carpentier, secrétaire de direction

Marie Andrée Cova,
secrétaire à l'inspection professionnelle

Soraya Bashonga,
secrétaire à l'accueil et services aux membres

Support informatique

Frédéric Maitre, consultant en informatique

Sam Roy, Connexence

Comité organisateur du congrès

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux communications,
responsable

Martine Gosselin, inh., B. Sc.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle

M^e Andrée Lacoursière, B.A., LL.B., D.É.S.S.
Droit et politiques de la santé, adjointe à la
direction générale

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et Secrétaire

France St-Jean, inh.,
enseignante, Cégep de Rosemont

Marise Tétreault, inh.,
coordonnatrice au développement professionnel

Collaboratrices

Clémence Carpentier, secrétaire de direction

Marie Andrée Cova,
secrétaire à l'inspection professionnelle

Soraya Bashonga,
secrétaire à l'accueil et services aux membres

Francine Beaudoin,
coordonnatrice aux technologies
de l'information

Publications et communications

Publications

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux communications

Collaborateurs

Céline Beaulieu, inh., B.A., présidente

D^{re} Lucie Baillargeon

Cathy Bazinet

D^{re} Anne-Marie Boire-Lavigne

D^r Benoît Boissy

Pierre-Alexandre Bouchard, inh.

Andrée-Anne Boutin, stg. inh.

Frédérique David, journaliste

Stéphane Delisle, inh.

Céline Deschênes, inh.

Louise de Villers, B. Sc. inf.

Sandra Desrosiers, inh.

Isabelle Fleury, inh.

Carole Gauthier, inh.

M^e Andrée Lacoursière, B.A., LL.B., D.É.S.S.
Droit et politiques de la santé, adjointe à la
direction générale

Roxanne L.-L'Archevêque, stg. inh.

Linda Lehrer, D.t.P.

D^r François Lellouche

D^{re} Marie-Thérèse Lussier

Bernard Marin

D^r François Marquis

Annie Mathieu, Ph. D.

D^{re} Ann Montreuil

Audrey Morneau, inh.

Andrée-Ann Parent, stg. inh.

D^r Simon Parenteau

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et Secrétaire

D^r Claude Richard

Pascal Rioux, inh.

France St-Jean, inh.

Joe Strizzi, journaliste

Marise Tétreault, inh.

Christine Thoër, Ph. D.

Benoît Tremblay, inh.

Communications

Céline Beaulieu, inh., B.A., présidente

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux communications

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et Secrétaire

Conseiller

Louis Boivin,
Sphère Communication

Comité *ad hoc*

Semaine de l'inhalothérapeute 2011

Line Prévost, inh., coordonnatrice
aux communications, responsable

Dominique Brault, inh.

Dominique Hébert, inh.

Marie-Hélène Robert, inh.

Marise Tétreault, inh.,
coordonnatrice au développement professionnel

Formation continue

Marise Tétreault, coordonnatrice au
développement professionnel, responsable

Johanne Fillion, inh., B. Sc., administratrice

Martine Gosselin, inh., B. Sc., coordonnatrice
à l'inspection professionnelle

Francine LeHouillier, inh.,
administratrice

Anne-Marie Limoges, inh. (membre substitut)

Line Prévost, inh.,
coordonnatrice aux communications

Rapport de l'auditeur indépendant



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette | CA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

**EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2012**

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	2
Évolution des soldes des fonds	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fonds d'administration générale

Bureau de direction et services administratifs	Annexe A
Formation continue	Annexe A
Équivalence	Annexe A
Congrès	Annexe B
Frais généraux	Annexe C

Rapport de l'auditeur indépendant



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette | CA
S.E.N.C.R.L.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'
ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Lavallée Binette Brière Ouellette CA, s.e.n.c.r.l.

Saint-Eustache, le 6 septembre 2012

1 Par: Manon Binette, CPA auditeur, CA

Rapport de l'auditeur indépendant

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

2

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2012

	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2012	TOTAL 2011
PRODUITS				
Cotisations et assurances	1 426 314 \$	- \$	1 426 314 \$	1 350 341 \$
Administration et autres	68 674	-	68 674	71 739
Congrès	204 401	-	204 401	227 618
Formation continue	56 632	-	56 632	79 324
Équivalence- subventions et droits	23 168	-	23 168	45 745
Droits d'examens	469	-	469	900
Publicité - <i>l'inhalo</i>	56 823	-	56 823	74 053
Projet d'abandon du tabac - subvention	-	-	-	9 389
Revenus de placements	25 888	6 814	32 702	27 229
Ristournes	-	28 449	28 449	26 537
	1 862 369	35 263	1 897 632	1 912 875
CHARGES				
Bureau de direction et services administratifs (annexe A)	1 054 111	-	1 054 111	986 400
Encadrement de la profession				
Inspection professionnelle	144 744	-	144 744	142 918
Syndic	181 344	-	181 344	202 620
Discipline et autres	7 520	-	7 520	24 702
Formation continue (annexe A)	48 707	-	48 707	96 087
Équivalence (annexe A)	6 102	-	6 102	22 875
Projet d'abandon du tabac	-	-	-	647
Congrès (annexe B)	167 114	-	167 114	215 276
Revue - <i>l'inhalo</i>	69 059	-	69 059	76 615
Développement	97 133	-	97 133	59 778
Pertes (gains) sur cessions de placements	(8 063)	-	(8 063)	(2 195)
	1 767 771	-	1 767 771	1 825 723
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	94 598 \$	35 263 \$	129 861 \$	87 152 \$



Rapport de l'auditeur indépendant

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

3

ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2012

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE	TOTAL 2012	TOTAL 2011
	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON GREVÉS D'AFFECTATIONS	RESPONSABILITÉ		
SOLDES AU DÉBUT	52 876 \$	699 793 \$	390 807 \$	1 143 476 \$	1 056 324 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(16 540)	111 138	35 263	129 861	87 152
Acquisitions d'immobilisations-nettes des subventions afférentes	4 807	(4 807)	-	-	-
	41 143	806 124	426 070	1 273 337	1 143 476
Gains (pertes) cumulés sur les actifs financiers disponibles à la vente au début	-	32 960	-	32 960	20 969
Décomptabilisation des pertes (gains) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente lors de leur réalisation	-	(12 310)	-	(12 310)	(2 115)
Variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente survenues au cours de l'exercice	-	(27 115)	-	(27 115)	14 106
Gains (pertes) cumulés à la fin	-	(6 465)	-	(6 465)	32 960
SOLDES À LA FIN	41 143 \$	799 659 \$	426 070 \$	1 266 872 \$	1 176 436 \$

Rapport de l'auditeur indépendant

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

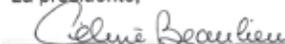
4

BILAN
31 mars 2012

	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2012	TOTAL 2011
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	237 718 \$	- \$	237 718 \$	172 604 \$
Placements temporaires (note 3)	252 756	-	252 756	547 357
Débiteurs (note 4)	33 867	-	33 867	102 711
Frais payés d'avance	31 407	-	31 407	23 856
	555 748	-	555 748	846 528
PLACEMENTS (note 5)	441 786	-	441 786	132 754
FONDS DE RISTOURNES	-	426 070	426 070	390 807
IMMOBILISATIONS (note 6)	41 143	-	41 143	52 876
	1 038 677 \$	426 070 \$	1 464 747 \$	1 422 965 \$
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs	149 525 \$	- \$	149 525 \$	206 929 \$
Subvention reportée	-	-	-	2 028
Produits reportés	48 350	-	48 350	37 572
	197 875	-	197 875	246 529
SOLDES DES FONDS				
Investis en immobilisations	41 143	-	41 143	52 876
Non grevés d'affectations	799 659	-	799 659	732 753
Fonds de ristournes assurance-responsabilité	-	426 070	426 070	390 807
	840 802	426 070	1 266 872	1 176 436
	1 038 677 \$	426 070 \$	1 464 747 \$	1 422 965 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente,



Céline Beaulieu, inh., B.A.

La trésorière,



Brigitte Fillion, inh.

Lavallée | Binette | Brière | Ouellette | CA
SÉNÉGAL

Rapport de l'auditeur indépendant

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

5

FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice terminé le 31 mars 2012

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	129 861 \$	87 152 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	16 540	57 096
Produits du fonds de ristournes	(35 263)	(35 171)
Pertes (gains) sur cessions de placements	6 275	(2 195)
Subvention afférente aux immobilisations	-	(12 500)
	117 413	94 382
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement (note 7)	12 639	(21 100)
	130 052	73 282
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(463 163)	(13 974)
Produits de la cession de placements	108 431	12 538
Acquisitions d'immobilisations	(4 807)	(44 637)
	(359 539)	(46 073)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(229 487)	27 209
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	719 961	692 752
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 8)	490 474 \$	719 961 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

6

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2012

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

Le Fonds de ristournes - assurance responsabilité présente les montants rétrocedés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Imputation des charges

L'Ordre présente ses produits et charges par activité. Par conséquent, les charges directes relatives à une activité lui sont imputées et les frais généraux sont répartis au prorata du coût des diverses activités, avant prise en compte des frais généraux.



Rapport de l'auditeur indépendant

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

7

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2012

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, Instruments financiers - informations à fournir et 3863, Instruments financiers - présentation, ou d'appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation. L'organisme a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

Les instruments financiers de l'Ordre se classent en deux catégories :

a) Détenus à des fins de transactions

Cette catégorie comprend l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs et les créditeurs. Les placements temporaires sont acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre et sont disponibles pour régler les opérations de nature courante. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats.

Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

b) Disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les placements que l'Ordre entend conserver à long terme et qui demeurent disponibles si les besoins de liquidités augmentaient. Ces placements sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds.

La juste valeur des placements à long terme est déterminée selon le cours des marchés à la date du bilan.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	8 ans
Améliorations locatives	8 ans
Matériel informatique	3 ans



Rapport de l'auditeur indépendant

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

8

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2012

3- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Au 31 mars 2012, ces placements sont composés de fonds d'obligations à court terme ayant une valeur boursière de 253 682 \$ (546 592 \$ au 31 mars 2011).

4- DÉBITEURS

	2012		2011
Clients	28 202 \$		65 213 \$
Taxes de vente	5 665		37 498
	33 867 \$		102 711 \$

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

5- PLACEMENTS

	2012		2011	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Fonds d'investissement	448 251 \$	441 786 \$	99 794 \$	132 754 \$

6- IMMOBILISATIONS

	2012		2011	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	32 004 \$	20 393 \$	11 611 \$	13 819 \$
Améliorations locatives	24 805	4 650	20 155	23 255
Matériel informatique	328 927	319 550	9 377	15 802
	385 736 \$	344 593 \$	41 143 \$	52 876 \$



Rapport de l'auditeur indépendant

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

9

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2012

7- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS LIQUIDITÉS DU FONDS DE ROULEMENT

	2012	2011
Débiteurs	68 844 \$	(22 992) \$
Frais payés d'avance	(7 551)	(17 028)
Créditeurs	(57 404)	55 851
Subventions reportées	(2 028)	(14 439)
Produits reportés	10 778	(22 492)
	12 639 \$	(21 100) \$

8- COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2012	2011
Encaisse	237 718 \$	172 604 \$
Placements temporaires	252 756	547 357
	490 474 \$	719 961 \$

9- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 octobre 2020. Les loyers minimaux futurs totalisent 374 720 \$ plus une portion des frais communs. L'Ordre a également signé un contrat de 5 ans, échéant en 2015, pour la location d'un photocopieur. Les frais sont de 7 128 \$ par année.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les cinq prochains exercices, excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :

2013	2014	2015	2016	2017
47 194 \$	47 194 \$	47 194 \$	44 417 \$	46 230 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2012

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui découlent de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers de l'Ordre est effectuée par la direction.

L'Ordre n'est pas exposé à des risques significatifs de crédit et de taux d'intérêt quant à ses actifs financiers.

L'Ordre est exposé à un risque de marché, plus précisément un risque de prix, c'est-à-dire le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers fluctuent en fonction des variations des prix du marché. L'Ordre est exposé à ce risque de prix en raison de ses placements dans des fonds d'investissement. L'Ordre gère son exposition au risque de prix en s'assurant que les fonds d'investissement respectent sa politique en matière de placements, dont l'approche a été revue durant l'exercice et qui se veut conservatrice. De plus, l'Ordre évalue de façon régulière l'évolution de la situation des placements.

11- GESTION DU CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des soldes des fonds. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de ses activités afin de s'acquitter de sa mission. À cet égard, l'Ordre établit des budgets annuels et les compare, de façon régulière, avec les résultats réels. L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe en ce qui concerne le capital de son fonds général. Par contre, le Fonds de ristournes - assurance responsabilité doit être maintenu à un montant minimal de 200 000 \$ en vertu du régime d'assurance-responsabilité conclu avec l'assureur.

12- ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu et payé des avis de cotisation pour les années 2007 à 2010, relativement au taux de contribution au Fonds des services de santé du Québec pour un montant total de 47 351 \$. Présentement, ce montant fait l'objet d'un avis d'opposition auprès de Revenu Québec.

De plus, une poursuite de 170 000 \$ a été intentée par un membre, contre l'Ordre et un fournisseur, pour des dommages corporels subis lors d'un congrès. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.



Rapport de l'auditeur indépendant

Annexe A

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS,
FORMATION CONTINUE, ÉQUIVALENCE**

Exercice terminé le 31 mars 2012

	2012		2011
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS			
Salaires et avantages sociaux	597 662	\$	593 240
Cotisation au Fonds des services de santé (FSS) (note 12)	47 351		-
Réunions et assemblées	28 891		34 306
Déplacements, hébergement et représentation	8 901		8 310
Participation à des événements	2 132		1 787
Présidence	43 080		53 920
Contentieux / pratique illégale	16 965		12 671
Assurances des dirigeants	2 919		3 826
Élections	488		3 935
Formation des employés	7 334		5 222
Mauvaises créances	-		2 352
Quote-part des frais généraux	298 388		266 831
	1 054 111	\$	986 400
			\$
FORMATION CONTINUE			
Honoraires	34 249	\$	13 440
Frais	674		30 878
Quote-part des frais généraux	13 784		25 519
Amortissement des immobilisations	-		26 250
	48 707	\$	96 087
			\$
ÉQUIVALENCE			
Honoraires	2 028	\$	5 050
Frais	4 074		5 334
Amortissement des immobilisations	-		12 491
	6 102	\$	22 875
			\$

Rapport de l'auditeur indépendant

Annexe B

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CONGRÈS

Exercice terminé le 31 mars 2012

	2012	2011
CONGRÈS		
Imprimerie	13 741 \$	14 624 \$
Conférenciers	18 442	8 572
Location d'équipement	20 821	23 918
Montage des kiosques	5 576	5 975
Hôtel et activités sociales	101 798	158 259
Frais remboursés	6 552	2 771
Comité	184	1 010
Place à la relève	-	147
	167 114 \$	215 276 \$



Rapport de l'auditeur indépendant

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Annexe C

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FRAIS GÉNÉRAUX

Exercice terminé le 31 mars 2012

	2012	2011
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR		
Assurances professionnelles	68 902 \$	64 344 \$
Loyer	80 832	75 137
Frais de bureau et fournitures	8 631	21 378
Location d'équipement	12 903	15 714
Frais informatiques	13 717	13 001
Poste et messagerie	34 042	43 104
Taxes, licences et permis	17 288	13 276
Télécommunications	15 015	14 350
Entretien et réparations	3 138	5 353
Publicité et communications	14 623	11 536
Honoraires professionnels	19 876	15 245
Rapport annuel	4 225	4 125
Abonnements	12 552	10 169
Bourses	2 107	2 000
Conseil interprofessionnel du Québec	17 637	14 614
Frais bancaires	64 329	50 628
Autres dépenses	250	175
Amortissement des immobilisations	16 540	18 355
	406 607 \$	392 504 \$
FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ		
Bureau de direction et services administratifs	298 388 \$	266 831 \$
Inspection professionnelle	40 973	38 661
Syndic	51 333	54 811
Discipline et autres	2 129	6 682
Formation continue	13 784	25 519
	406 607 \$	392 504 \$



Ordre professionnel
des **inhalothérapeutes**
du Québec

1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 721
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone: 1 800 561.0029
514 931.2900

Télécopieur: 514 931.3621

www.opiq.qc.ca